

MG

Numéro 1 – Janvier 2024

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

FISCALITÉ ET FINANCES PUBLIQUES

ÉDITO

Nouvelle année, nouvelle dynamique !

DOSSIER : VOTATIONS DU 3 MARS 2024

Imposition des véhicules :
un contreprojet moderne et responsable

COMMUNES GENEVOISES

Interview de Matthieu Steiner,
Conseiller municipal au Grand-Saconnex

POINT DE SITUATION

DE LA NOUVELLE LÉGISLATURE P. 4

PAR NATHALIE FONTANET, CONSEILLÈRE D'ÉTAT

Agenda

FÉVRIER	MARS	MAI
3 FÉVRIER Stand politique 9h00-12h00 Place du Molard	25 FÉVRIER Stand politique 9h00-12h00 Marché de Plainpalais	7 MARS Atelier du PLR Détails suivront sur plr-ge.ch
10 FÉVRIER Stand politique 9h00-12h00 Marché de Rive	27 MARS 2024 Assemblée des délégués Dès 18h30 Détails suivront sur plr-ge.ch	23 MAI 2024 Assemblée générale Dès 18h30 Détails suivront sur plr-ge.ch

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	DOSSIER	P. 10	À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES	P. 16
Nouvelle année, nouvelle dynamique !		Votations cantonales du 3 mars 2024 : prises de positions du PLR Genève		Interview de Matthieu Steiner, Grand-Saconnex	
GRAND FORMAT	P. 4	Imposition des véhicules : un contreprojet moderne et responsable		PLR EN IMAGES	P. 18
Point de situation de la nouvelle législature, par Nathalie Fontanet, Conseillère d'État		<i>Cé qu'è lainô</i> – Pour un hymne genevois officiel !		Apéro des vœux du 11 janvier	
Genève a les moyens de ses ambitions pour les cinq années à venir					
Interview de Nathalie Fontanet					

... et plus encore ! Bonne lecture !

Édito



Par **Pierre Nicollier**
Président du PLR Genève

Nouvelle année, nouvelle dynamique !

Chers membres, chers sympathisants,

Je souhaite tout d'abord vous transmettre mes meilleurs vœux pour 2024. Que cette année vous apporte santé, succès et sérénité !

L'année 2023 fût riche en campagnes électorales avec pas moins de huit élections. Nous abordons 2024 avec vitalité, pour nous recentrer sur nos valeurs de liberté, de responsabilité, de solidarité et d'égalité des droits et des devoirs, mais également pour porter des projets transmettant notre vision du canton auprès de la population et insufflant la dynamique qui nous permettra d'aborder les élections municipales dans quinze mois, toutes voiles dehors.

Plusieurs nouveautés sont introduites au sein de notre parti en ce début d'année. La première consiste en la mise en place des Ateliers du PLR.

Leur objectif est de donner l'occasion aux membres de s'impliquer dans le débat politique, mais également d'y donner goût aux sympathisants et potentiels nouveaux adhérents.

Les Ateliers du PLR seront organisés quatre fois par année. Ils porteront sur une thématique qui sera abordée par petits groupes de travail.

Le premier Atelier du PLR aura lieu le jeudi 7 mars. Il traitera de la « Liberté » avec comme présentateur principal Nicolas Jutzet, auteur de « La Suisse n'existe plus ». Les détails vous seront communiqués par courrier électronique.

En parallèle, le Comité Directeur a validé une évolution des Commissions thématiques qui, avec une composition resserrée, se recentreront sur des projets concrets.

Concernant les élections 2025, un cycle de présentations du métier de Conseiller municipal a été mis en place pour les futurs candidats, tout comme des rencontres régulières entre présidents d'associations afin de faciliter les échanges et maintenir la cohérence entre les différentes campagnes. Comme annoncé en fin d'année, nous introduisons dans le *Nouveau Genevois* un interview mensuel d'un président d'association. Nous avons ainsi le plaisir de lire le Président de l'association PLR du Grand-Saconnex dans cette édition.

En vous souhaitant un début d'année tonitruant et en vous remerciant pour votre engagement, je vous transmets, chers membres et chers sympathisants, mes plus cordiaux messages.

MEILLEURS VŒUX



RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch

ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS MAGAZINE

Jannes Glas sur Unsplash, kjpgarter - freepik.com, rh2010 - stock.adobe.com, tinyakov - stock.adobe.com

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-24-577215

A portrait of Nathalie Fontanet, a woman with long, wavy blonde hair, smiling. She is wearing a dark blue or black shawl with a subtle pattern and fringed edges. The background is a blurred outdoor setting with a street lamp and some greenery.

GRAND FORMAT

**Point de situation
de la nouvelle législature
par Nathalie Fontanet,
Conseillère d'État**

Genève a les moyens de ses ambitions pour les cinq années à venir

SIX MOIS SE SONT ÉCOULÉS DEPUIS L'ENTRÉE EN FONCTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ÉTAT À MAJORITÉ DE DROITE. QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE CONCRÈTEMENT POUR LES GENEVOISES ET LES GENEVOIS ? PETIT TOUR D'HORIZON AVEC NATHALIE FONTANET, LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT PLR LA MIEUX ÉLUE DU COLLÈGE GOUVERNEMENTAL.



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Cette nouvelle législature a vu un changement de majorité à droite au Conseil d'État très attendu, il s'accompagne d'un même changement au niveau du Grand Conseil. Cette nouvelle dynamique offre une opportunité pour notre canton de voir émerger une vision plus cohérente pour un avenir prospère et harmonieux. Nathalie Fontanet, chargée du Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, se réjouit de ce nouvel équilibre politique propice à combler les attentes de la majorité, notamment en matière de fiscalité et de maîtrise des finances publiques.

La législature 2023-2028 est porteuse de nombreux projets et de défis passionnants pour le Département des finances qui occupe une position centrale dans la gestion des finances publiques. Ces dernières années, les revenus fiscaux du canton ont affiché une forte croissance. Genève reste toutefois le canton avec le revenu librement disponible le plus faible du pays, notamment en raison des primes d'assurance-maladie et des coûts du logement plus élevés.

UNE BAISSÉ D'IMPÔT POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Pour Nathalie Fontanet, il est temps de baisser les impôts des personnes physiques, en particulier de la classe moyenne. Elle proposera un projet de loi au Conseil d'État au cours du premier trimestre 2024. Parallèlement, le projet de loi de réduction de la fiscalité de l'outil de travail déposé au mois de juin dernier sous son impulsion – lequel a un impact direct sur l'impôt sur la fortune des entrepreneurs et des entrepreneuses – devrait être voté par le parlement au début de cette année. Enfin toujours au niveau de la fiscalité, il s'agira pour le canton d'assurer la mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de grands groupes d'entreprises, afin d'assurer leur maintien dans notre canton et ainsi l'emploi et notre prospérité.

Les cinq prochaines années se présentent-elles sous de meilleurs auspices ? Nathalie Fontanet se veut optimiste, notamment concernant l'équilibre des finances publiques, leur conformité avec les dispositions du frein au déficit et la garantie que le canton saura maîtriser son endettement. « Notre canton a toutes les cartes en mains pour bien faire », observe-t-elle. « Genève bénéficie de conditions-cadres privilégiées, d'une économie dynamique et diversifiée, d'une population cosmopolite et ouverte, tout comme d'un rayonnement international unique. » conclut-elle.

La nouvelle législature sera l'opportunité de renforcer l'attractivité de Genève comme pôle économique, diplomatique, scientifique et culturel.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA POPULATION

La simplification de la loi générale relative au personnel de l'État, le plan de lutte contre l'absence ainsi que la réforme du système d'évaluation des fonctions sont autant de chantiers ouverts en matière de ressources humaines – pilier essentiel d'une administration performante – qui devraient aboutir au cours de cette législature.

Un nouveau projet novateur de simplification des démarches administratives des usagers et usagères et de cyberadministration occupera notre magistrature. Il s'agit du principe du « Once only » qui permettra aux usagers de n'avoir à remettre qu'une seule fois des documents à l'administration autorisant celle-ci à les transmettre directement en son sein.

Enfin, Nathalie Fontanet souligne son attachement au principe de la solidarité, à la promotion de l'égalité, à la prévention et la lutte contre les violences domestiques et les discriminations. Elle s'engage également dans le soutien de la Genève internationale et la solidarité internationale. Elle estime nécessaire de renforcer les liens du canton avec la Confédération, et de réaffirmer la vocation de Genève en tant que capitale universelle de dialogue et de coopération. « Il est de notre devoir d'agir collectivement pour une société emprunte de prospérité, de stabilité et de sécurité. Ensemble, nous avons les moyens de construire l'avenir que nous souhaitons pour Genève », conclut Nathalie Fontanet.

La nouvelle législature sera l'opportunité de renforcer l'attractivité de Genève comme pôle économique, diplomatique, scientifique et culturel.

Pour Nathalie Fontanet, il est temps de baisser les impôts des personnes physiques, en particulier de la classe moyenne.

Interview de Nathalie Fontanet

Le Conseil d'État a présenté son programme de législature fin novembre. Quelles sont vos priorités dans ce contexte ?

En tant que responsable des finances publiques, il me semblait indispensable que notre programme de législature soit lié avec le plan financier quadriennal. Il ne s'agit pas seulement d'avoir des intentions, mais aussi de pouvoir les chiffrer afin de vérifier que nous en avons bel et bien les moyens ! L'équilibre des finances publiques à long terme est une condition essentielle à la pérennité du financement des politiques publiques. Cela passera par des mesures structurelles nous permettant de maîtriser l'augmentation constante des charges.

En matière de fiscalité, vous annoncez de bonnes nouvelles : enfin une baisse d'impôt pour les personnes physiques. Peut-on y croire ?

Oui, je suis confiante et m'y emploierai. Le canton de Genève est celui dans lequel le revenu disponible – ce qui nous reste à la fin du mois une fois toutes les charges payées – est le plus faible. Cette baisse d'impôt devra permettre de redonner du pouvoir d'achat à la population, et en particulier à la classe moyenne, cette catégorie qui paie des impôts et ne bénéficie d'aucune aide de l'État. Nous avons 36 % de la population qui ne paie pas d'impôts sur le revenu, nous sommes un canton très social pour les petits revenus. Toutefois la progressivité de l'imposition sur le revenu est forte et nous dépassons rapidement le taux d'imposition des autres cantons tant pour la classe moyenne, la classe moyenne supérieure que les hauts revenus. Je rappelle que le canton de Genève ne connaît pas de crise des revenus. En onze ans, les recettes fiscales n'ont cessé de progresser (+56 %) et les comptes 2023 devraient être positifs grâce à cette hausse des revenus fiscaux. Une baisse de l'impôt s'impose donc.

Vous avez récemment déposé un projet de loi pour réduire la fiscalité de l'outil de travail. Où en est-on ?

Ce projet de loi a été examiné par la commission fiscale du Grand Conseil et devrait bientôt être soumis au vote en séance plénière. Sans trahir le secret des travaux de la commission, le projet a été légèrement modifié, mais il conserve son objectif : alléger la fiscalité de l'outil de travail qui est perçue au travers de l'impôt sur la fortune des entrepreneurs et des entrepreneuses. Il prévoit toujours d'introduire un tarif réduit d'imposition des titres non cotés liés à l'outil de travail, pour les contribuables actionnaires concernés. Ils devront être domiciliés dans le canton, détenir au moins 10 % du capital action de la société et être salariés de l'entreprise. Ce projet nous permettra de nous aligner sur les cantons romands qui appliquent déjà une telle mesure d'allègement et de nous rapprocher des pays qui nous entourent et n'imposent plus l'outil de travail. Ce sera notamment un coup de pouce bienvenu pour les start-ups.

Vous vous engagez également à renforcer la performance du service public et simplifier les démarches administratives. Comment ?

Mieux servir la population et les entreprises est une priorité. À cet égard, pour faciliter la vie des administrés, le principe du « *Once only* » sera mis en œuvre. Il s'agira de ne demander qu'une seule fois les informations aux personnes usagères et aux entreprises et d'éviter ainsi des sollicitations inutiles. Moyennant l'accord de l'administré, il appartiendra aux différents services de l'État de se coordonner à l'interne, et d'aller chercher eux-mêmes les informations nécessaires, auprès des services qui les détiennent déjà. Ceci dans le respect le plus strict de l'intégrité numérique des individus. Il s'agit d'un projet innovant qui nécessitera de développer la cyberadministration, de résoudre les aspects juridiques et permettra de mettre l'usager au centre.

L'égalité, c'est toujours un enjeu qui vous tient à cœur ?

Absolument, il est important de continuer à promouvoir l'égalité dans tous les domaines de la société, lieux de formation, monde du travail, espace public, sphères politiques et décisionnelles. Mais j'ai aussi pour objectif, via le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences, d'intensifier la lutte contre les violences domestiques. Cela passera par un développement des campagnes de prévention et de sensibilisation à l'attention du grand public, afin d'atteindre les victimes, les auteurs ainsi que les témoins. Cela impliquera aussi de renforcer la prise en charge des auteurs et le soutien aux foyers d'hébergement des victimes.

Quelle est votre vision de la Genève internationale ?

La Genève internationale est un joyau que nous devons préserver. Nous traversons des crises de rares ampleurs depuis ces deux dernières années. Le multilatéralisme est en danger alors qu'il est essentiel. Notre canton doit rester un lieu de paix, neutre, fidèle à son histoire, susceptible d'accueillir des rencontres en faveur de la paix et de continuer à agir pour le respect du droit humanitaire. Avec la Confédération et la ville de Genève, nous devons consentir des investissements importants afin de développer nos infrastructures et améliorer nos conditions d'accueil notamment d'une plus grande diversité d'acteur.

Nathalie Fontanet, vous êtes actuellement la vice-présidente du Conseil d'État. En juin 2024, vous deviendrez présidente. Quels sont vos projets pour cette année de présidence ?

La marge de manœuvre du Président ou de la Présidente pour développer des projets est faible. Néanmoins, je m'en saisirai. En voici quelques-uns : améliorer les relations entre le Conseil d'État et le Grand Conseil, défendre le dossier européen en soutenant la conclusion de nouveaux accords avec notre principal partenaire économique, accords indispensables à notre prospérité. Sensible au droit à l'éducation des filles, je mettrai aussi un accent sur le soutien à de tels projets dans le domaine de la solidarité internationale. Je vous livrerai les autres le 1^{er} juin 2024 !



VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ


**GROUPE
SPG-RYTZ**

T +41 (0)22 849 65 16 | www.spg-rytz.ch

DOSSIER

Votations cantonales du 3 mars 2024: prises de positions du PLR Genève

OBJETS FÉDÉRAUX

LE PLR GENÈVE SOUHAITE DES SOLUTIONS PÉRENNES POUR LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE.

OUI à l'initiative sur les rentes des JLR, NON à l'initiative « Mieux vivre à la retraite »

Les délégués ont accepté à une large majorité (58 oui, 8 non, 2 abstentions) l'initiative populaire fédérale « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne » des Jeunes Libéraux-Radicaux Suisse, qui propose

une solution durable pour la prévoyance vieillesse via deux mesures: la relève de l'âge de référence de la retraite à 66 ans d'ici à 2032 et l'évolution de l'âge de référence en fonction de l'espérance de vie moyenne. Le PLR est fier que la jeunesse du parti soit force de proposition et s'engage pour une solution pérenne.

À l'inverse, les délégués ont massivement rejeté l'initiative de l'USS qui demande une hausse unilatérale de 8,3 % annuelle de l'AVS (58 non, 2 oui, 8 abstentions). L'initiative qui coûterait 4,1 milliards creuserait les finances de l'assurance vieillesse tout en proposant un prélèvement discutable sur la Banque nationale.

Objet n°1 **IN FED – Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS): NON**

Objet n°2 **IN FED – Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes): OUI**

OBJETS CANTONAUX

Deux fois OUI aux projets de loi sur le PAV

Les délégués ont voté à l'unanimité en faveur des deux projets de loi relatifs à l'aménagement du quartier « Praille-Acacias-Vernets ». Le PL 12290 vise à améliorer les conditions d'accès à la propriété en droit de superficie en améliorant ses conditions: prolongement de sa durée de 66 à 99 ans, fixation d'un prix de « loyer » de la rente à un maximum de 10 frs/m² et en offrant une garantie sur le prix de rachat des appartements à l'échéance du droit. Ces critères offrent une meilleure garantie en cas d'emprunt hypothécaire.

Le PL 12291 vise quant à lui à introduire une part de propriété par étage (PPE) en pleine propriété dans le périmètre PAV, en établissant en minimum de 24 %.

Les deux PL répondent à l'intérêt des Genevois pour l'accès à la propriété.

NON à la diminution du nombre de signatures nécessaires pour les référendums et initiatives cantonales

Rejetée à l'unanimité, cette proposition vise à diviser par deux le nombre de signatures nécessaires pour les référendums et initiatives. Le nombre de signatures actuel n'est de loin pas un frein à la démocratie, le canton de Genève comptant un nombre d'initiatives et de référendums bien supérieur à la moyenne suisse.

Le PLR Genève voit dans cette initiative une tentative de blocage de l'État par des petits groupes.

NON à l'initiative pour la réduction de l'impôt sur les véhicules, mais OUI au contre-projet sur la révision de la taxation

Les délégués se sont prononcés largement contre l'initiative visant à réduire de moitié l'impôt sur les véhicules à moteur (2 oui, 63 non, 3 absents). Cette initiative ne tient pas compte du principe du pollueur-payeur, et ne propose aucune réflexion de fond sur la taxation des véhicules.

Le contre-projet à cette initiative a par contre été plébiscité à l'unanimité moins une abstention.

Il prévoit une taxation des véhicules en fonction de leur poids, avec un taux additionnel pour les véhicules thermiques en fonction de leurs émissions de CO₂. Pour les deux-roues motorisés et les véhicules de livraison, l'actuel système serait conservé. Ce nouveau système encourage une réduction des émissions de CO₂ pour les véhicules individuels motorisés tout en étant fiscalement neutre.

OUI à l'inscription dans la Constitution de l'hymne officiel de la République et canton de Genève

Lors des débats de la Constituante, il n'avait pas été jugé pertinent pour le PLR d'inscrire le *Cé qu'è lainô* comme hymne officiel dans le texte constitutionnel afin de ne pas le charger. Suite aux critiques relatives à notre hymne, les délégués ont choisi de suivre la position du groupe PLR au Grand Conseil afin de le sauvegarder et de consacrer ce patrimoine culturel de notre Canton, par 50 voix pour, contre 10 non et 8 absents.

OUI à la suspension des délais référendaires à Pâques

La proposition de modification de la Constitution genevoise a été adoptée à l'unanimité; elle vise à appliquer les dispositions prévues dans le Code de procédure civile suisse, à savoir une période supplémentaire de suspension des délais légaux allant du septième jour avant Pâques au septième jour après Pâques.

Objet n°1 **Loi 13146 – Suspension des délais référendaires à Pâques: OUI**

Objet n°2 **Loi 13175 – Nombre de signatures pour les initiatives et les référendums: NON**

Objet n°3 **Loi 13253 – Hymne officiel de la République et canton de Genève: OUI**

Objet n°4 **Loi 12290 – Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV: OUI**

Objet n°5 **Loi 12291 – Pour de la PPE dans le PAV: OUI**

Objet n°6 **IN 178 – Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules: NON**

Objet n°7 **Contreprojet à l'IN 178 – Imposition écoresponsable et équitable des véhicules: OUI**

Objet n°8 **Question subsidiaire IN 178 ou contreprojet: CONTREPROJET**

Imposition des véhicules : un contreprojet moderne et responsable

VOULONS-NOUS UN IMPÔT AUTOMOBILE BASÉ SUR LE PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR, OU VOULONS-NOUS CONTINUER AVEC LE SYSTÈME ACTUEL, QUI NE PREND PAS EN COMPTE LES ÉMISSIONS DE CO₂? C'EST EN SUBSTANCE LE CHOIX QUI SERA SOUMIS AUX GENEVOISES ET GENEVOIS LORS DE LA VOTATION DU 3 MARS 2024 SUR L'IN 178 ET SON CONTREPROJET. VÉRONIQUE KÄMPFEN, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL, RÉPOND À CES QUESTIONS ET PRÉSENTE LES RAISONS POUR LESQUELLES IL CONVIENT D'ADOPTER LE CONTREPROJET.



Par Véronique Kämpfen
Députée au Grand Conseil

Le contreprojet est tourné vers l'avenir, respecte la neutralité fiscale et le principe du pollueur-payeur.

SYSTÈME ACTUEL

Aujourd'hui, à Genève, les voitures sont taxées en fonction de leur puissance. Plus un véhicule est puissant, plus son propriétaire paiera un impôt élevé. L'UDC et le MCG, jugeant que la circulation est devenue difficile et que les véhicules puissants sont davantage taxés que dans d'autres cantons, ont lancé une initiative pour diviser l'impôt automobile par deux. Cette initiative ayant abouti, la commission fiscale du Grand Conseil a travaillé sur ce sujet et a décidé de lui opposer un contreprojet fondé sur le principe du pollueur-payeur.

HISTORIQUE DU CONTREPROJET

Une motion de la commission fiscale demandait en 2019 une réforme de l'imposition des véhicules avec les critères suivants : être fiscalement neutre, réduire la pollution de l'air et les émissions de CO₂, créer un meilleur système incitatif selon le principe du pollueur-payeur et faire participer tous les usagers de la route.

Le Conseil d'État y a répondu début 2021 avec un projet compliqué et cher, qui prévoyait des rentrées fiscales supplémentaires de 50 millions de francs par année, en contradiction évidente avec la motion de commission qui voulait une réforme fiscalement neutre.

En septembre 2021, l'initiative 178 aboutissait. Si elle est claire, demandant simplement de baisser l'impôt automobile de moitié, elle est critiquable parce qu'elle maintient le critère de la puissance, qui n'est pas corrélé avec le potentiel de pollution d'un véhicule ; on connaît de nombreux véhicules modernes puissants qui polluent moins qu'un petit véhicule peu puissant, mais âgé, qui polluera bien plus. Elle ne répond pas au principe de pollueur-payeur et ne comporte pas d'incitation positive en faveur d'une mobilité plus durable.

En juin 2023, le Grand Conseil a accepté le contreprojet à cette initiative à 73 voix contre 25 (UDC et MCG). Il est fiscalement neutre, adapté aux réalités techniques modernes. Il ancre le principe du pollueur-payeur et incite à passer à des véhicules moins polluants et plus légers. Le poids est un facteur important. Il a un effet sur l'usure des pneus qui libèrent des particules polluantes, particulièrement mauvaises pour la santé. De plus, les véhicules lourds ont un fort impact sur l'usure de la chaussée.



L'IN 178 ne répond pas au principe de pollueur-payeur et ne comporte pas d'incitation positive en faveur d'une mobilité plus durable.

EXEMPLES CONCRETS DE TAXATION

Comment les véhicules seront-ils taxés avec ce contreprojet ? Tous les véhicules de tourisme seront soumis à une taxe de base de 120 francs par année. À celle-ci s'ajoute une surtaxe en fonction du poids pour les véhicules électriques ou à hydrogène et une surtaxe en fonction du CO₂ pour les véhicules thermiques.

Exemples pour des véhicules électriques ou à hydrogène :

Poids à vide	Francs	Exemples de véhicules
< 1400	0	VW Up électrique/Dacia Spring
1401 à 1650	50	Mini électrique/VW Golf élect.
1651 à 1750	100	
1751 à 1900	200	Kia Niro EV ou Tesla Model 3
1901 à 2100	400	Mustang Mach-E
2101 à 2300	600	Porsche Taycan GTS
2301 à 2400	800	
2401 à 2500	1100	VW ID.Buzz
2501 à 2600	1200	Audi e-tron Quattro
> 2600	1400	Ford F-150 Lighting

Exemple pour des véhicules thermiques :

Émissions de CO ₂	Francs par g/km CO ₂	Exemples de véhicules
< 121 g/km	0,25 (env. 30 francs)	Nissan Qashqai 1.5
121 à 135 g/km	0,75 (env. 100 francs)	VW Golf 1.0
136 à 155 g/km	1,25 (env. 175 francs)	Audi A5 Hybrid
156 à 175 g/km	2,25 (env. 360 francs)	BMW SERIE 3 320i XDrive
176 à 200 g/km	3,50 (env. 630 francs)	Mercedes Classe A AMG 4MATIC
201 à 250 g/km	4,50 (env. 1000 francs)	718 Porsche Cayman
251 à 300 g/km	8,00 (env. 2100 francs)	Maserati MC20 V6 Biturbo
> 300 g/km	12,00 (env. 3600 francs)	Hummer

CAS SPÉCIAUX

Une surtaxe forfaitaire de 500 francs est mise en place pour les véhicules thermiques dont on ne connaît pas le niveau d'émissions de CO₂. De même, une surtaxe de 200 francs sera appliquée aux véhicules antérieurs à la norme Euro 3 (avant 2001) dès la troisième année de l'entrée en vigueur du nouveau système. Enfin, pendant trois ans, le contreprojet tiendra compte de l'exonération pour des véhicules en ayant bénéficié avant l'entrée en vigueur du nouveau système.

ET LES AUTRES VÉHICULES ?

Pour les deux roues motorisés, les voitures de livraison et les camions, le système actuel basé sur la puissance est reconduit avec l'introduction d'un bonus de 50 % pour les véhicules électriques ou à hydrogène. Pour tous les autres genres de véhicules (agricoles, remorques, etc.), le système actuel est reconduit. Les véhicules vétérans ne seront soumis à aucune surtaxe.

CONCLUSION

L'assemblée des délégués du PLR Genève, qui s'est réunie à Veyrier le 29 novembre 2023, s'est largement prononcée contre l'initiative et pour le contreprojet. Ce dernier est facilement compréhensible, avec deux critères principaux : le poids, pour les véhicules électriques ou à hydrogène, et les émissions de CO₂ pour les véhicules thermiques. Il est tourné vers l'avenir, respecte la neutralité fiscale et le principe du pollueur-payeur. C'est un changement de paradigme profond, responsable, en accord avec les engagements de la Suisse dans les Accords de Paris. Grâce à ce contreprojet, un pas important en faveur de la réduction des émissions de CO₂ sera rendu possible.

Cé qu'è lainô – Pour un hymne genevois officiel !

Par la rédaction

HISTOIRE

Composé vers 1603 par un auteur inconnu, le *Cé qu'è lainô* est rédigé en arpitan genevois, un dialecte francoprovençal, et constitue l'une des rares traces encore usuelles de ce patois. Signifiant « celui qui est en haut », il raconte l'histoire de l'Escalade et de la victoire des Genevois et Genevoises contre les troupes du Duc de Savoie en 1602.

Les strophes 1, 2, 4 et 68 de cette chanson populaire sont devenues l'hymne de la République et Canton de Genève. Elles sont chantées durant les cérémonies qui commémorent l'Escalade ou la prestation du Conseil d'État. Elles sont également entonnées par le public genevois avant chaque match du Genève Servette Hockey Club (GSHC).

OUI à l'inscription dans la Constitution de l'hymne officiel de la République et Canton de Genève

UN STATUT OFFICIEL

Lors des débats au sein de la Constituante, il n'avait pas été jugé pertinent pour le PLR d'inscrire le *Cé qu'è lainô* comme hymne officiel dans le texte constitutionnel, l'usage qu'en font les citoyens ainsi que le canton et la ville de Genève paraissait déjà lui accorder un statut d'hymne officiel *de facto*.

Suite aux critiques relatives à notre hymne, les délégués ont choisi de suivre la position du groupe PLR au Grand Conseil afin de sauvegarder et de consacrer ce patrimoine culturel de notre Canton, par 50 voix pour, contre 10 non et 8 absents.

Les strophes 1, 2, 4 et 68 de cette chanson populaire sont devenues l'hymne de la République et Canton de Genève.

1. Cé qu'è lai-nô, le Mai-tre dé ba-tail-le Que se mo-
2. I son ve-gnu le do-ze de Des-san-bro Pé on-na
68. De-dian sa man il y tin la vic-toi-re, A lui so-

qué et se ri dé ca-nail-le. A bin fai vi pé on
nai as-se nai-re que d'ancro; Y é-ti-vé l'an mil
let en dé-mu-rc la gloire; A to za-mai son Sain

De-san-de nai Qu'il é-ti-vé Pa-tron dé Ge-ne-voi.
si san er dou Qu'i ve-ni-ron par-la on pou troi tou.
Non sai be-gni! A-men, A-men, ain-si, ain-si soit-y!

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

INTERVIEW

de Matthieu Steiner

Président de l'association PLR-GS
Conseiller municipal au Grand-Saconnex



Quoi de neuf dans votre commune du Grand-Saconnex ?

Actuellement, le Grand-Saconnex est engagé dans la révision de son plan directeur communal, dont la première version vient d'être rejetée par une large alliance de la droite, des indépendants et du centre.

Des infrastructures importantes sont en gestation dans la commune, notamment le tunnel des Nations qui ouvrira à la circulation cette année et les travaux du tram qui commenceront dans la foulée. La genèse de ces infrastructures a constitué des projets politiques de longue haleine, parfois initiés dans nos rangs comme le Tunnel des Nations, ou le projet du tram récemment soutenus avec succès en votation par notre parti. Ces chantiers ne sont pas sans nuisances, mais il est plaisant de voir des projets sortir de terre pour la qualité de déplacement de la population.

Politiquement le PLR n'est plus à la fête. Après la perte d'un siège à l'exécutif en 2015, nous avons perdu le second en 2020, ainsi que deux sièges au Conseil municipal. Nous nous retrouvons actuellement dans l'opposition.

Quelle est la spécificité de votre commune et comment y répondre ?

Les succès politiques récents pour le soutien au tram ou le rejet de la première version insatisfaisante du plan directeur communal en plénière ne doivent pas masquer notre situation politique. Nous sommes minoritaires face à un camp rose-vert qui occupe 48 % du parlement et au centre (PDC et groupe apolitique) dont les positions ne sont pas toujours lisibles. Il n'est donc pas aisé de faire passer nos projets et idées.

La densification et la transformation démographique des communes périurbaines n'est pas un virage aisé à aborder pour notre parti. Notre électoral traditionnel, parmi les propriétaires et les artisans, tend à être minorisé dans un territoire en croissance démographique rapide. La population saconnésienne a doublé depuis les années 1990, donnant à notre commune le statut de ville.

La création de grands quartiers à forte mixité et grande proportion de locataires, notamment subventionnés, fait augmenter l'électorat de gauche. Outre l'effet électoral, la recette fiscale par personne diminue. Augmentation de la population, d'avantage d'infrastructures publiques et de personnel communal pour servir les habitants, mais moins de revenus. La formule n'est pas durable et a fait passer le Grand-Saconnex d'une commune contributrice, à une bénéficiaire de la péréquation intercommunale.

Les lois actuelles sur l'aménagement et le logement poussent les communes dans les difficultés financières et sociales. Le PLR doit redoubler d'effort au niveau cantonal, car c'est à ce niveau que sont votées ces lois, pour permettre plus de logements pour la classe moyenne, notamment en PPE. Il faut également préserver la zone villa afin d'éviter l'hémorragie des propriétaires fonciers plus modestes vers la France. Il en va de la santé financière et sociale des communes périurbaines et de la présence de notre parti au sein de leurs instances politiques.

Un sujet d'actualité dont vous souhaitez nous parler ?

Notre parti, centré sur l'économie et la croissance, prête le flanc aux attaques des écolo-coercitifs et autres décroissants de mauvaise augure. Le PLR doit se poser la question de la quantité et de la qualité pour redorer le blason de ses thèmes. Par exemple, dans le cadre de la révision du plan directeur communal, sous couvert d'écologie à tous les niveaux, de préservations et protections diverses, le plan directeur attaque la mobilité individuelle motorisée et la liberté des propriétaires individuels de jouir de leur bien, dans le but, à terme, de couvrir notre secteur de logements sociaux, au détriment de l'environnement.

Pourtant, qui de plus attentif à leur cadre de vie, à leur environnement, à leur commune que les propriétaires ? En somme la préservation de la zone villa, qui permet aussi les petits immeubles en PPE, c'est moins de logements et plus de qualité de vie.

Un autre thème concordant, cher au PLR, est la défense qualitative de l'aéroport tout en tenant compte des nuisances pour les riverains. La densité de logements autour de cet outil économique est une question complexe. Mieux vaut maintenir une zone villa existante qui offre une zone tampon entre la ville et l'aéroport. Quant à l'aéroport, souhaite-on pléthore de vols *low cost* sans liens économiques avec Genève, ou des destinations sélectionnées desservies par des flottes modernes et silencieuses ? Un renforcement de la taxation graduelle des flottes en fonction de leurs nuisances sonores ou d'émission polluante devra être instauré. Le PLR, en soutenant ce genre de projet, améliore son image en soutenant l'économie et en défendant les riverains.

Qualité contre quantité est à mon sens la question capitale pour contrer la décroissance et les interdits prônés par nos opposants.

Quels sont les enjeux de votre commune dans les années à venir ?

Le PLR tient à lutter contre toute augmentation du centime communal et agite le spectre du référendum si la gauche devait faire évoluer la situation. Dans le contexte exposé plus haut le PLR estime que nous devons faire en sorte de maintenir un certain équilibre. Les postes du personnel communal ayant augmentés plus rapidement que la croissance démographique, cela doit se stabiliser.

Sur le plan électoral, notre objectif est de revenir à l'exécutif en 2025 et de regagner un à deux sièges au Conseil municipal.

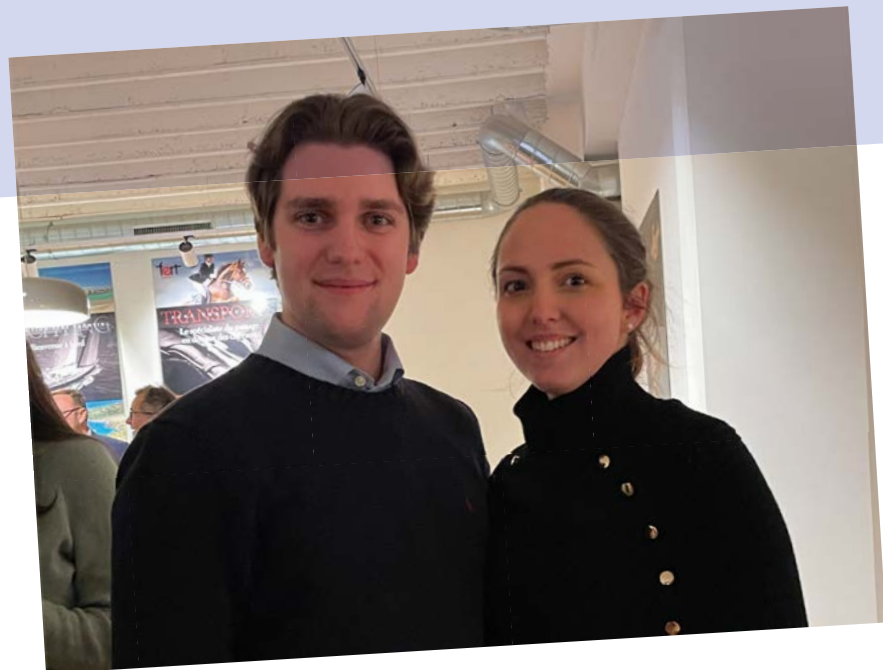
Quels sont les aspects les plus gratifiants et les plus difficiles dans votre fonction de président d'association ?

J'aime le lien que l'association crée entre les anciens et les nouveaux. Elle permet de faire passer l'histoire de notre commune, des gens et de la politique, entre les générations. Les membres qui ont par le passé siégé au Conseil municipal ou administratif ont toujours un œil aguerri qui permet de mettre les projets en perspective.

Je trouve le recrutement difficile. Le contexte ne nous est pas favorable et l'évolution de la commune, exposée plus haut, induit que les jeunes générations ne sont souvent que de passage pour quelques années dans notre commune. Trouver un équilibre générationnel dans notre parti n'est pas aisé.



Apéro des vœux du 11 janvier



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00